

1 ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT JOUEZSPORT-PARIS, ÉVÉNEMENTS SPORTIFS, PÉRIODES DE JEU ET DISCIPLINES SPORTIVES

5ème édition – novembre 2020

La présente annexe définit les disciplines sportives, les catégories de paris, les événements sportifs et les périodes de jeu des événements sportifs sur lesquelles il est possible de parier ; elle complète le règlement JOUEZSPORT (ci-après « règlement »).

Les offres de paris sportifs JOUEZSPORT de la Loterie Romande sont basées sur les paris listés sous la lettre A de la présente annexe.

Ces paris peuvent concerner différentes périodes de jeu (art. 4.5 du règlement) d'un événement sportif (art. 4.4 du règlement) d'une des disciplines sportives proposées par JOUEZSPORT et peuvent être proposés sous forme de paris pré-match ou de paris en direct. Les périodes de jeu des événements sportifs sur lesquelles il est possible de parier sont définies sous la lettre B de la présente annexe et les différentes disciplines sportives sous la lettre C de la présente annexe.

| | |
|---|----|
| A. Catégories de paris | 4 |
| 1. Les paris à trois issues | 4 |
| Article 1 Le pari « 1X2 » classique..... | 4 |
| Article 2 Le pari « 1X2 (essais) »..... | 5 |
| Article 3 Le pari « 1X2 handicap » sur l'issue d'une période d'un événement sportif | 6 |
| Article 4 Le pari « 1X2 handicap » indépendant de l'issue d'une période d'un événement sportif..... | 8 |
| Article 5 Le pari « Double chance » | 9 |
| Article 6 Le pari « Double chance (essais) »..... | 9 |
| 2. Les paris à deux issues | 10 |

| | | |
|------------|--|----|
| Article 7 | Le pari « Face-à-face » ou « 1/2 » sur l'issue d'une période d'un événement sportif | 11 |
| Article 8 | Le pari « Face-à-face » sur le meilleur résultat..... | 11 |
| Article 9 | Le pari « Remboursé si match nul »..... | 12 |
| Article 10 | Le pari « Remboursé si match nul (essais) » | 13 |
| Article 11 | Le pari « Face-à-face handicap » sur l'issue d'une période d'un événement sportif | 13 |
| Article 12 | Le pari « Face-à-face handicap » indépendant de l'issue d'une période d'un événement sportif..... | 15 |
| 3. | Les paris sur les résultats | 16 |
| Article 13 | Le pari « Score exact »..... | 16 |
| Article 14 | Le pari « Mi-temps/Fin de match »..... | 20 |
| Article 15 | Le pari « Vainqueur 1er set/vainqueur match » | 22 |
| 4. | Les paris sur les unités de score | 23 |
| Article 16 | La sous-catégorie des paris « Plus ou Moins » ou « Plus/Moins » ou « +/- » | 23 |
| Article 17 | La sous-catégorie des paris « Plus ou Moins–équipe X » | 24 |
| Article 18 | La sous-catégorie de pari « Résultat et plus ou moins » ou « Résultat et plus/moins »..... | 25 |
| Article 19 | La sous-catégorie de pari « Double chance et plus ou moins » ou « Double chance et plus/moins »..... | 27 |
| Article 20 | Le pari « Nombre de buts/points/sets »..... | 29 |
| Article 21 | Le pari « Nombre de buts – équipe X » | 31 |
| Article 22 | Le pari « Equipe inscrivant le xème but » ou « Equipe inscrivant le but X » ou « Prochain but depuis score-score » . | 32 |
| Article 23 | Le pari « Moment du xème but ? » | 33 |
| Article 24 | Le pari « Les 2 équipes marqueront-elles ? » | 34 |
| Article 25 | Le pari « Résultat et les 2 équipes marqueront-elles ? » | 34 |
| Article 26 | Le pari « Double Chance et les 2 équipes marqueront-elles? » | 36 |

| | | |
|------------|---|----|
| Article 27 | Le pari « Pair/impair » | 38 |
| Article 28 | Le pari « Buteur » | 39 |
| 5. | Les paris sur les qualifiés, les vainqueurs et les victoires..... | 39 |
| Article 29 | Le pari « Vainqueur » | 40 |
| Article 30 | Le pari « Equipe remportant la coupe » | 41 |
| Article 31 | Le pari « Equipe qui va se qualifier ? » | 41 |
| Article 32 | Le pari « Type de victoire » | 42 |
| Article 33 | Le pari « Marge de victoire » | 43 |
| 6. | Les paris sur le déroulement d'un événement sportif | 45 |
| Article 34 | Le Pari « Y aura-t-il des prolongations ? » | 45 |
| Article 35 | Le pari « Le joueur remportera-t-il au moins 1 set- <i>sportif X ?</i> » | 46 |
| Article 36 | Le pari « Période la plus prolifique » | 46 |
| B. | Définition des événements sportifs et des périodes de jeu déterminantes des événements sportifs | 47 |
| 1. | Définitions : compétition sportive, match et course/épreuve .. | 47 |
| Article 37 | Généralités | 47 |
| Article 38 | Compétition sportive | 47 |
| Article 39 | Match | 47 |
| Article 40 | Course/Epreuve | 48 |
| 2. | Les périodes de jeu | 48 |
| Article 41 | Périodes ou phases de compétition | 48 |
| Article 42 | Périodes d'un match..... | 48 |
| Article 43 | Temps réglementaire | 49 |
| Article 44 | Match | 49 |
| Article 45 | Premières périodes et Périodes subséquentes aux premières périodes, directement ou indirectement | 49 |
| Article 46 | Dispositions particulières-Basketball et Football américain | 51 |
| Article 47 | Dispositions particulières - Tennis..... | 51 |

| | |
|---|----|
| Article 48 Dispositions particulières – Tennis de table | 51 |
| Article 49 Dispositions particulières-Volleyball | 51 |
| C. Les disciplines sportives de l'offre JOUEZSPORT | 52 |
| Article 50 Les disciplines sportives | 52 |

A. Catégories de paris

Les paris décrits aux articles 1 à 36 de la présente annexe sont les paris (art. 4.1 du règlement) susceptibles d'être proposés par la Loterie Romande dans le cadre des paris sportifs JOUEZSPORT. Les pronostics (art. 4.2 du règlement) possibles décrits pour chaque pari sont proposés aux parieurs dans les limites du règlement, en particulier des articles 7.4 à 7.6.

1. Les paris à trois issues

Les paris à trois issues consistent à déterminer (pronostiquer) l'issue ou le résultat (sur la base d'unité de score spécifique) d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Il existe différents paris à trois issues suivant les types de pronostics possibles. Ces paris à trois issues sont les suivants.

ARTICLE 1 LE PARI « 1X2 » CLASSIQUE

1.1 Le pari « 1X2 » classique consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

1.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière</p> | <p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari;</p> |
|---|--|

| | |
|--|---|
| <p>suivante : « <i>nom de l'équipe 1</i> »</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul »</p> | <p>correspond à un match nul ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 2</i> »</p> | <p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari.</p> |

ARTICLE 2 LE PARI « 1X2 (ESSAIS) »

2.1 Le pari « 1X2 (essais) » consiste à pronostiquer le résultat d'un événement sportif sur la base du nombre d'essais marqués par chacune des équipes à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

2.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1</i> »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari a marqué le plus d'essais;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : les deux équipes ont marqué le même nombre d'essais ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « 2 » : | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif)</p> |

| | |
|---|--|
| Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 2</i> » | cité en deuxième dans le pari a marqué le plus d'essais. |
|---|--|

ARTICLE 3 LE PARI « 1X2 HANDICAP » SUR L'ISSUE D'UNE PÉRIODE D'UN EVENEMENT SPORTIF

3.1 Le pari « 1X2 handicap » sur l'issue d'une période d'un événement sportif consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari, en prenant en compte un handicap affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par un ou plusieurs unités de score (art. 3.3) d'avance accordées à l'autre équipe ou sportif.

3.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1 [valeur]</i> »</p> | correspond à la victoire de l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari, en tenant compte du handicap; |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul [valeur] »</p> | correspond à un match nul en tenant compte du handicap; |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2 [valeur]</i> »</p> | correspond à la victoire de l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari, en tenant compte du handicap. |

3.3 Les unités de score sur lesquelles peuvent porter le pari sont les suivants :

- buts (pour les sports suivants : football, hockey sur glace et handball) ;
- points (pour les sports suivants : badminton, baseball, basketball, beachvolley, football américain, rugby, tennis de table et volleyball) ;
- sets (pour les sports suivants : badminton, beach volley, tennis de table et volleyball) ou jeux (pour le sport suivant : tennis de table).

3.4 Sur l'offre de paris en points de vente valable pour la prise de Paris via les e-bulletins (art. 33 du règlement) ainsi que sur l'offre de paris Internet (art. 85 du règlement), un pari « 1X2 handicap » caractérisé par exemple par un ou plusieurs buts d'avance est exprimé de la manière suivante (par exemple dans le cas où 3 buts d'avance sont accordés à l'équipe 2) : [-3] après le « nom de l'équipe 1 », [+3] après le « Match nul » et [+3] après le « nom de l'équipe 2 ». Pour l'offre de paris en points de vente valable pour la prise de Paris via les bulletins papier, l'annexe 4 s'applique.

3.5 Exemple : dans un match de football, si l'équipe citée en deuxième dans le pari se voit accorder trois buts d'avance, l'issue à prendre en compte est l'issue réelle modifiée par l'ajout de trois buts au nombre de buts réellement obtenus par l'équipe citée en deuxième dans le pari. Ainsi, pour que le pronostic « 1 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit gagner la période sur laquelle porte le pari avec plus de trois buts d'écart ; pour que le pronostic « X » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit gagner la période sur laquelle porte le pari avec exactement trois buts d'écart ; pour que le pronostic « 2 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit gagner la période sur laquelle porte le pari avec moins de trois buts d'écart, faire match nul ou perdre la période sur laquelle porte le pari.

3.6 Sur l'offre de paris Internet, l'unité de score sur laquelle porte le pari est indiquée entre parenthèses dans le pari (par exemple : « (buts) », « (jeux) », « (points) » « (sets) »).

ARTICLE 4 LE PARI « 1X2 HANDICAP » INDÉPENDANT DE L'ISSUE D'UNE PÉRIODE D'UN ÉVÉNEMENT SPORTIF

4.1 Le pari « 1X2 handicap » indépendant de l'issue d'une période d'un événement sportif consiste à pronostiquer l'équipe ou le sportif remportant le plus d'unités de score (art. 4.3) lors d'une période d'un événement sportif sur laquelle porte le pari, en prenant en compte un handicap affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par un ou plusieurs unités de score (art. 4.3) d'avance accordées à l'autre équipe ou sportif.

4.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1 [valeur]</i> »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari marque le plus d'unités de score, en tenant compte du handicap; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul [valeur] »</p> | correspond à la réponse suivante : les équipes (ou sportifs) marquent le même nombre d'unités de score, en tenant compte du handicap; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2 [valeur]</i> »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari, marque le plus d'unités de score, en tenant compte du handicap. |

4.3 Les unités de score sur lesquelles peuvent porter le pari sont les suivants :

- essais (pour le sport suivant : rugby) ;

- jeux (pour le sport suivant : tennis) ;
- points (pour les sports suivants : badminton, tennis de table, beach volley et volleyball).

ARTICLE 5 LE PARI « DOUBLE CHANCE »

5.1 Le pari « Double chance » consiste à pronostiquer le résultat d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari. Dans ce pari, le participant effectue un pronostic dit « double ».

5.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics doubles possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1/Match nul</i> »</p> | <p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou à un match nul ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X/2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 2/Match nul</i> »</p> | <p>correspond à un match nul ou à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1/nom de l'équipe 2</i> »</p> | <p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari.</p> |

ARTICLE 6 LE PARI « DOUBLE CHANCE (ESSAIS) »

6.1 Le pari « Double chance (essais) » consiste à pronostiquer le résultat d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari sur la base du nombre d'essais marqués par chacune

des équipes. Dans ce pari, le participant effectue un pronostic dit « double ».

6.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics doubles possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/X » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/Match nul »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari a marqué plus d'essais que l'équipe citée en deuxième dans le pari ou les deux équipes ont marqué le même nombre d'essais ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X/2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2/Match nul »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : les deux équipes ont marqué le même nombre d'essais ou l'équipe citée en deuxième dans le pari a marqué plus d'essais que l'équipe citée en premier dans le pari ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/nom de l'équipe 2 »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari a marqué plus d'essais que l'équipe citée en deuxième dans le pari ou l'équipe citée en deuxième dans le pari a marqué plus d'essais que l'équipe citée en premier dans le pari.</p> |

2. Les paris à deux issues

Les paris à deux issues consistent à déterminer (pronostiquer) l'issue d'un événement sportif ou l'équipe (ou le sportif) qui obtiendra le meilleur résultat (points, buts, rang ou temps) à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Il existe différents paris à deux issues suivant les types de pronostics possibles. Ces paris à deux issues sont les suivants.

ARTICLE 7 LE PARI « FACE-A-FACE » OU « 1/2 » SUR L'ISSUE D'UNE PÉRIODE D'UN EVENEMENT SPORTIF

7.1 Le pari « Face-à-face » ou « 1/2 » sur l'issue d'un événement sportif consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari s'agissant d'événements sportifs dans lesquels il doit nécessairement y avoir un vainqueur et où une égalité entre les équipes (ou les sportifs) est donc impossible.

7.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1</i> »</p> | correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2</i> »</p> | correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari. |

7.3 Lorsque ce pari est proposé en points de vente via les bulletins papier (art. 27 et suivants du règlement) ou par dictée (art. 36 et suivants du règlement), le pronostic « X » n'est pas disponible (voir également art. 5.3 de l'annexe 4).

ARTICLE 8 LE PARI « FACE-A-FACE » SUR LE MEILLEUR RESULTAT

8.1 Le pari « Face-à-face » sur le meilleur résultat consiste à déterminer (pronostiquer) pour un événement sportif lequel, parmi deux concurrents (sportifs ou équipes), obtiendra le meilleur résultat (points, buts, rang ou temps) à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

8.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics (réponses) possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1</i> » | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari obtiendra le meilleur résultat; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2</i> » | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari obtiendra le meilleur résultat. |

ARTICLE 9 LE PARI « REMBOURSE SI MATCH NUL »

9.1 Le pari « Remboursé si match nul » consiste à pronostiquer le vainqueur, à la fin de la période sur laquelle porte le pari, d'un événement sportif dans lequel il ne doit pas nécessairement y avoir de vainqueur et où une égalité entre les équipes (ou les sportifs) n'est donc pas impossible.

9.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1</i> »</p> | correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2</i> »</p> | correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari. |

9.3 En cas d'égalité des équipes (ou des sportifs) dans la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari, le pari est annulé et l'article 23 du règlement s'applique.

ARTICLE 10 LE PARI « REMBOURSE SI MATCH NUL (ESSAIS) »

10.1 Le pari « remboursé si match nul (essais) » consiste à pronostiquer le résultat d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari sur la base du nombre d'essais marqués par chacune des équipes.

10.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1</i> »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari a marqué le plus d'essais; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 2</i> »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari a marqué le plus d'essais. |

10.3 Dans le cas où les équipes marquent le même nombre d'essais dans la période sur laquelle porte le pari ; le pari est annulé et l'article 23 du règlement s'applique.

ARTICLE 11 LE PARI « FACE-A-FACE HANDICAP » SUR L'ISSUE D'UNE PÉRIODE D'UN ÉVÉNEMENT SPORTIF

11.1 Le pari « Face-à-face handicap » sur l'issue d'une période d'un événement sportif consiste à pronostiquer l'issue d'un événement

sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari, en prenant en compte un handicap exprimé sous forme de valeur décimale affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par une ou plusieurs unités de score (art. 11.3) d'avance accordés à l'autre équipe ou sportif.

11.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1 [valeur]</i> »</p> | <p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari, en tenant compte du handicap;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2 [valeur]</i> »</p> | <p>correspond à la victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari, en tenant compte du handicap.</p> |

11.3 Les unités de score sur lesquelles peuvent porter le pari sont décrits à l'article 3.3 la présente annexe.

11.4 Lorsque ce pari est proposé en points de vente via les bulletins papier (art. 27 et suivants du règlement) ou par dictée (art. 36 et suivants du règlement), le pronostic « X » n'est pas disponible (voir également art. 5.3 de l'annexe 4).

11.5 Sur l'offre de paris en points de vente valable pour la prise de Paris via les e-bulletins (art. 33 du règlement) ainsi que sur l'offre de paris Internet (art. 85 du règlement), un pari «Face-à-face handicap» caractérisé par exemple par un ou plusieurs buts d'avance est exprimé de la manière suivante (par exemple dans le cas où 3,5 buts d'avance sont accordés à l'équipe 2) : [-3,5] après le « nom de l'équipe 1 » et [+3,5] après le « nom de l'équipe 2 ».

Pour l'offre de paris en point de vente valable pour la prise de Paris via les bulletins papier, l'annexe 4 s'applique.

11.6 Sur l'offre de paris Internet, l'unité de score sur laquelle porte le pari est indiquée entre parenthèse dans le pari (par exemple : « (buts) », « (jeux) », « (points) » « (sets) »).

ARTICLE 12 LE PARI « FACE-À-FACE HANDICAP » INDÉPENDANT DE L'ISSUE D'UNE PÉRIODE D'UN ÉVÉNEMENT SPORTIF

12.1 Le pari « Face-à-face handicap » indépendant de l'issue d'une période d'un événement sportif consiste à pronostiquer l'équipe ou le sportif remportant le plus d'unités de score (art. 12.3) lors d'une période d'un événement sportif sur laquelle porte le pari, en prenant en compte un handicap exprimé sous forme de valeur décimale affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par une ou plusieurs unités de score d'avance accordées à l'autre équipe ou sportif.

12.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 1 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1 [valeur]</i> »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari marque le plus d'unités de score, en tenant compte du handicap; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2 [valeur]</i> »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari, marque le plus d'unités de score, en tenant compte du handicap. |

12.3 Les unités de score sur lesquelles peuvent porter le pari sont décrits à l'article 3.3 ci-dessus

12.4 Exemple : les paris « Face-à-face handicap (points) » en volleyball, « Face-à-face handicap (jeux) » en tennis et « Face-à-face handicap (essais) » en rugby, où l'équipe citée en deuxième dans le pari se voit accorder 2,5 points (jeux ou essais) d'avance consiste à déterminer l'équipe ayant marqué le plus de points (jeux ou essais) prenant la période sur laquelle porte le pari en prenant en compte une avance de 2,5 points (jeux ou essais) accordée à l'équipe citée en deuxième dans le pari. Ainsi, pour que le pronostic « 1 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit marquer plus de 2,5 points (jeux ou essais) de plus que l'équipe citée en deuxième dans le pari au cours de la période sur laquelle porte le pari. Pour que le pronostic « 2 » soit gagnant, l'équipe citée en premier dans le pari doit marquer moins de 2,5 points (jeux ou essais) de plus que l'équipe citée en deuxième dans le pari au cours de la période sur laquelle porte le pari.

3. Les paris sur les résultats

Les paris sur les résultats consistent à déterminer (pronostiquer) le score d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Il existe différents paris sur les résultats suivant les types de pronostics possibles. Ces paris sur les résultats sont les suivants.

ARTICLE 13 LE PARI « SCORE EXACT »

13.1 Le pari « Score exact » consiste à pronostiquer le score exact d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

13.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles. Selon la discipline sportive, l'événement sportif et la période sur lesquels porte le pari, les pronostics possibles peuvent varier. Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un score de l'événement sportif

à la fin de la période sur laquelle porte le pari, différent de ceux proposés, mais sans préciser le score.

13.3 Le tableau ci-dessous liste les unités de score des pronostics selon la période de jeu sur laquelle porte le pari « Score exact » et la discipline sportive support dudit pari :

| Discipline sportive | Période de jeu | |
|---------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | Unité de score | |
| Baseball | Match/TR Point(s) | Manche Point(s) |
| Basketball | Match/TR Point(s) | Autres périodes Point(s) |
| Football | Match/TR But(s) | Autres périodes But(s) |
| Football américain | Match/TR Point(s) | Autres périodes Point(s) |
| Handball | Match/TR But(s) | Autres périodes But(s) |
| Hockey | Match/TR But(s) | Autres périodes But(s) |
| Rugby | Match/TR Point(s) | Autres périodes Point(s) |
| Beach volley | Match Set(s) | Set Point(s) |
| Volleyball | Match Set(s) | Set Point(s) |
| Badminton | Match Set(s) | Set Point(s) |
| Tennis | Match Set(s) | Set Jeu(x) |
| Tennis de table | Match Jeu(x) (ou Set(s)) | Jeu (ou Set) Point(s) |

13.4 Chacun des pronostics possibles de ce pari se présente sous la forme suivante :

- | | |
|----------------------------|---|
| • Pronostic « Y-Z » | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) |
|----------------------------|---|

| | |
|--|---|
| | citée en premier marque (ou gagne) Y unité(s) de score contre Z unité(s) de score pour l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Autre(s) » | correspond à un score différent de ceux proposés par la Loterie Romande pour ce pari. |

13.5 Exemple pour le football à la fin de la période sur laquelle porte le pari. Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-0 » | correspond à la réponse suivante : la première équipe citée dans le pari mène un but à zéro ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2-2 » | correspond à la réponse suivante : match nul, chacune des deux équipes ayant marqué 2 buts ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1-2 » | correspond à la réponse suivante : la deuxième équipe citée dans le pari mène deux buts à un ; |

et ainsi de suite ; la Loterie Romande pouvant présenter d'autres scores finaux possibles, sous la forme ci-dessus ;

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Autres | correspond à la réponse : tout autre score que ceux proposés par la Loterie Romande. |
|--|--|

13.6 Exemple pour le tennis à la fin de la période « match » lorsque le match se joue en 2 sets gagnants. Les 4 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|-------------------------------|---|
| • Le pronostic « 2-0 » | correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par deux sets à zéro ; |
| • Le pronostic « 2-1 » | correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par deux sets à un ; |
| • Le pronostic « 0-2 » | correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par deux sets à zéro ; |
| • Le pronostic « 1-2 » | correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par deux sets à un. |

13.7 Exemple pour le tennis à la fin de la période « match » lorsque le match se joue en 3 sets gagnants. Les 6 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|-------------------------------|---|
| • Le pronostic « 3-0 » | correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par trois sets à zéro ; |
| • Le pronostic « 3-1 » | correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par trois sets à un; |
| • Le pronostic « 3-2 » | correspond à la victoire du premier sportif cité dans le pari par trois sets à deux; |
| • Le pronostic « 0-3 » | correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par trois sets à zéro; |
| • Le pronostic « 1-3 » | correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par trois sets à un; |

- Le pronostic « **2-3** » correspond à la victoire du deuxième sportif cité dans le pari par trois sets à deux.

ARTICLE 14 LE PARI « MI-TEMPS/FIN DE MATCH »

14.1 Le pari « Mi-temps/Fin de match » consiste à pronostiquer l'issue d'un événement sportif à la mi-temps et à la fin du temps réglementaire.

14.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 9 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 1 - nom de l'équipe 1 » : | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari mène à la mi-temps et gagne le match à la fin du temps réglementaire ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 1 - Match nul » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/X »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari mène à la mi-temps et il y a match nul à la fin du temps réglementaire ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 1 - nom de l'équipe 2 » : | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari mène à la mi-temps et l'équipe citée en deuxième dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Match nul - nom de l'équipe 1 » : | correspond à la réponse suivante : il y a match nul à la mi-temps et l'équipe citée en |

| | |
|--|---|
| <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « X - nom de l'équipe 1 »</p> | <p>premier dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Match nul - Match nul » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « X - X »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : il y a match nul à la mi-temps et à la fin du temps réglementaire ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Match nul - nom de l'équipe 2 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « X - nom de l'équipe 2 »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : il y a match nul à la mi-temps et l'équipe citée en deuxième dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 2 - nom de l'équipe 1 » : | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari mène à la mi-temps et l'équipe citée en premier dans le pari gagne le match à la fin du temps réglementaire ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 2 - Match nul » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2 - X »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari mène à la mi-temps et il y a match nul à la fin du temps réglementaire ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « nom de l'équipe 2 - nom de l'équipe 2 » : | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari mène à la</p> |

mi-temps et gagne le match à la fin du temps règlementaire.

ARTICLE 15 LE PARI « VAINQUEUR 1ER SET/VAINQUEUR MATCH »

15.1 Le pari « Vainqueur 1er set/vainqueur match » consiste à pronostiquer le résultat à la fin du 1^{er} set et à la fin du match.

15.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 4 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1 - nom de l'équipe (ou du sportif) 1</i> » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « 1/1 »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari gagne le 1 ^{er} set et gagne le match; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 1 - nom de l'équipe (ou du sportif) 2</i> » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « 1/2 »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari gagne le 1 ^{er} set et l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari gagne le match; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « <i>nom de l'équipe (ou du sportif) 2 - nom de l'équipe (ou du sportif) 1</i> » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « 2/1 »</p> | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari gagne le 1 ^{er} set et l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari gagne le match; |

- Le pronostic « *nom de l'équipe (ou du sportif) 2 - nom de l'équipe (ou du sportif) 2* » : correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari gagne le 1^{er} set et gagne le match.
Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « **2/2** »

4. Les paris sur les unités de score

Les paris sur les unités de score consistent à déterminer (pronostiquer) le résultat d'un événement sportif relativement aux unités de score (par exemple : buts, points, essais) marquées lors de cet événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Parmi les paris sur les unités de score, on distingue différentes catégories de paris et différents paris proprement dits. Ces catégories de paris et ces paris sont les suivants.

ARTICLE 16 LA SOUS-CATEGORIE DES PARIS « PLUS OU MOINS » OU « PLUS/MOINS » OU « +/- »

16.1 La sous-catégorie de paris « Plus ou Moins » consiste à pronostiquer si le nombre total d'unités de score inscrites durant la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari sera supérieur (pronostic « Plus ») ou inférieur (pronostic « Moins ») à la valeur indiquée et définie par la Loterie Romande.

16.2 Parmi les paris de cette sous-catégorie, on distingue les paris selon le nombre à décimal d'unités de score (ex : 0,5 ; 1,5 ; 2,5 ; etc.) délimitant les 2 pronostics possibles. Il existe autant de paris « Plus ou Moins » que de nombres délimitant les pronostics.

16.3 Pour chacun des paris de la catégorie de paris « Plus ou Moins », le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics disponibles. Les 2 pronostics possibles des paris de cette catégorie sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Plus xxx,5 » | correspond à la réponse suivante : le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Moins xxx,5 » | correspond à la réponse suivante : le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée. |

16.4 Sur l'offre de paris en points de vente valable pour la prise de Paris via les e-bulletins (art. 33 du règlement) ainsi que sur l'offre de paris Internet (art. 85 du règlement), un pari « Plus ou Moins » est :

(a) exprimé de la manière suivante : « Plus ou Moins (...) » ou « Plus/Moins (...) » ; l'unité de score de l'événement sportif sur lequel porte le pari est indiquée dans la parenthèse (par exemple : « (buts) », « (essais) », « (points) », « (sets) ») ;

(b) matérialisé par pronostic de la manière suivante (par exemple dans le cadre du pari « Plus/Moins (buts) 1,5 ») : « Plus 1,5 » ou « Moins 1,5 ».

16.5 Pour l'offre de paris en point de vente valable pour la prise de Paris via les bulletins papier, l'annexe 4 s'applique.

16.6 A titre d'exemple, dans le cadre du pari « Plus/Moins (buts) 1,5 », le pronostic « Plus 1,5 » correspond à la réponse suivante : le nombre total de buts inscrits sera supérieur ou égal à deux.

ARTICLE 17 LA SOUS-CATEGORIE DES PARIS « PLUS OU MOINS-EQUIPE X »

17.1 La sous-catégorie de paris « Plus ou Moins – équipe X » consiste à pronostiquer si le nombre total d'unités de score inscrites par l'équipe X durant la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari sera supérieur (pronostic « Plus ») ou inférieur

(pronostic « Moins ») à la valeur indiquée et définie par la Loterie Romande.

17.2 Parmi les paris de cette sous-catégorie, on distingue les paris selon le nombre à décimal d'unités de score (ex : 0,5 ; 1,5 ; 2,5 ; etc.) délimitant les 2 pronostics possibles. Il existe autant de paris « Plus ou Moins – équipe X » que de nombres délimitant les pronostics.

17.3 Pour chacun des paris de la catégorie de paris « Plus ou Moins – équipe X », le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics disponibles. Les 2 pronostics possibles des paris de cette catégorie sont les suivants :

| | |
|---------------------------------------|---|
| • Le pronostic « Plus xxx,5 » | correspond à la réponse suivante : le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) par l'équipe X sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée ; |
| • Le pronostic « Moins xxx,5 » | correspond à la réponse suivante : le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) par l'équipe X sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée. |

17.4 Les articles 16.2 et 16.4 à 16.6 de la présente annexe s'appliquent par analogie aux paris de la sous-catégorie du présent article.

ARTICLE 18 LA SOUS-CATEGORIE DE PARI « RESULTAT ET PLUS OU MOINS » OU « RESULTAT ET PLUS/MOINS »

18.1 Le pari « Résultat et plus ou moins » consiste à pronostiquer cumulativement (a) l'issue de la période d'un événement sportif sur laquelle porte le pari de la même manière que dans le cadre d'un pari « 1X2 » (art. 1) et (b) si le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) durant la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari sera supérieur (pronostic « Plus ») ou inférieur (pronostic

« Moins ») à la valeur indiquée et définie par la Loterie Romande, de la même manière que dans le cadre d'un pari de la sous-catégorie de pari « Plus ou Moins » (art. 16).

18.2 Pour chaque pari de la catégorie de paris « Résultat et plus ou moins », le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 6 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 et Plus xxx,5 » <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1 et Plus xxx,5 » ou « 1 et Plus »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ; et</p> <p>(b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée .</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 et Moins xxx,5 » <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1 et Moins xxx,5 » ou « 1 et Moins »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ; et</p> <p>(b) le nombre total d'unités de score inscrite(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X et Plus xxx,5 » <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul et Plus xxx,5 » ou « X et Plus »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) match nul ; et</p> <p>(b) le nombre total d'unités de score inscrite(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée .</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X et Moins xxx,5 » <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul et</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) match nul ; et</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Moins xxx,5 » ou « X et Moins »</p> | <p>(b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p> |
| <p>• Le pronostic « 2 et Plus xxx,5 »</p> <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 2 et Plus xxx,5</i> » ou « 2 et Plus »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ; et</p> <p>(b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée .</p> |
| <p>• Le pronostic « 2 et Moins xxx,5 »</p> <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 2 et Moins xxx,5</i> » ou « 2 et Moins »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ; et</p> <p>(b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p> |

18.3 Les articles 16.2 et 16.4 à 16.6 de la présente annexe s'appliquent par analogie aux paris de la sous-catégorie du présent article.

ARTICLE 19 LA SOUS-CATEGORIE DE PARI « DOUBLE CHANCE ET PLUS OU MOINS » OU « DOUBLE CHANCE ET PLUS/MOINS »

19.1 Le pari « Double chance et Plus ou Moins » consiste à pronostiquer cumulativement (a) le résultat d'un événement sportif à la fin de la période sur laquelle porte le pari, de la même manière que dans le cadre du pari « Double chance » (art. 5) et (b) si le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) durant la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari sera supérieur (pronostic « Plus ») ou inférieur (pronostic « Moins ») à la valeur indiquée et définie par la Loterie Romande, de la même manière que dans le cadre d'un pari de la sous-catégorie de pari « Plus ou Moins » (art. 16).

19.2 Pour chacun des paris de la catégorie de paris « Double chance et Plus ou Moins », le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics disponibles. Les 6 pronostics possibles des paris de cette catégorie sont les suivants :

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/X et Plus xxx,5 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/Match nul et Plus xxx,5 » ou « 1/X et Plus »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou match nul ; et (b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée .</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/X et Moins xxx,5 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/Match nul et Moins xxx,5 » ou « 1/X et Moins »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou match nul ; et (b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée .</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X/2 et Plus xxx,5 » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2/Match nul et Plus xxx,5 » ou « X/2 et Plus »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) match nul ou victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ; et (b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X/2 et Moins xxx,5 » : | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 2/Match nul et Moins xxx,5 » ou « X/2 et Moins »</p> | <p>(a) match nul ou victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ; et (b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p> |
| <p>• Le pronostic « 1/2 et Plus xxx,5 » :</p> <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/nom de l'équipe 2 et Plus xxx,5 » « 1/2 et Plus »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ; et (b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera supérieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p> |
| <p>• Le pronostic « 1/2 et Moins xxx,5 » :</p> <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « nom de l'équipe 1/nom de l'équipe 2 et Moins xxx,5 » ou « 1/2 et Moins »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en premier dans le pari ou victoire de l'équipe (ou du sportif) citée en deuxième dans le pari ; et (b) le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) sera inférieur à la valeur xxx,5 indiquée.</p> |

19.3 Les articles 16.2 et 16.4 à 16.6 de la présente annexe s'appliquent par analogie aux paris de la sous-catégorie du présent article.

ARTICLE 20 LE PARI « NOMBRE DE BUTS/POINTS/SETS »

20.1 Le pari « Nombre de buts/points/sets » consiste à pronostiquer le nombre total de buts/ points inscrits ou de sets joués

par les deux équipes (ou sportifs) pendant la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari.

20.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles. Selon la discipline sportive, l'événement sportif et la période sur lesquels porte le pari, les pronostics possibles peuvent varier.

20.3 Chaque pronostic possible de ce pari se présente sous la forme suivante :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « >X » <p>Ce pronostic peut également être présenté des manières suivantes : « >X but(s)/ point(s)/ set(s) » ou « Plus de X but(s)/ point(s)/ set(s) »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s)/ point(s) inscrit(s) ou set(s) joué(s) est supérieur à X.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Y » <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Y but(s)/ point(s)/set(s) »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s)/ point(s) inscrit(s) ou set(s) joué(s) est Y ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « Z+ » <p>Ce pronostic peut également être présenté des manières suivantes : « Z+ but(s)/ points/ sets » ou « Z but(s)/ points/ sets ou plus »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s)/ point(s) inscrits ou set(s) joué(s) est égal ou supérieur à Z.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « V-WW » <p>Ce pronostic peut également être présenté des manières</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s)/ point(s) inscrit(s) ou</p> |

| | |
|---|--|
| suivantes : « V-W but(s)/ point(s)/ set(s) » ou « Entre V et WW but(s)/ point(s)/ set(s) » | set(s) joué(s) est compris entre V et WW (inclus). |
|---|--|

ARTICLE 21 LE PARI « NOMBRE DE BUTS – EQUIPE X »

21.1 Le pari « Nombre de buts – équipe X » consiste à pronostiquer le nombre total de buts inscrits par l'équipe X à la fin de la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari.

21.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles. Selon la discipline sportive, l'événement sportif et la période sur lesquels porte le pari, les pronostics possibles peuvent varier.

21.3 Chaque pronostic possible de ce pari se présente sous la forme suivante :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « >X » <p>Ce pronostic peut également être présenté des manières suivantes : « >X but(s) » ou « Plus de X but(s) »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s) inscrit(s) est supérieur à X.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le Pronostic « Y » <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Y but(s) »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s) inscrit(s) par l'équipe X est Y ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Z+ » <p>Ce pronostic peut également être présenté des manières suivantes : « Z+ buts » ou « Z buts ou plus »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s) inscrits par l'équipe X est égal ou supérieur à Z ;</p> |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « V-WW » <p>Ce pronostic peut également être présenté des manières suivantes : « V-W but(s) » ou « Entre V et WW but(s) »</p> | <p>correspond à la réponse suivante : le nombre total de but(s) inscrit(s) est compris entre V et WW (inclus).</p> |
|---|--|

ARTICLE 22 LE PARI « EQUIPE INSCRIVANT LE XEME BUT » OU « EQUIPE INSCRIVANT LE BUT X » OU « PROCHAIN BUT DEPUIS SCORE-SCORE »

22.1 Le pari « Equipe inscrivant le xème but » ou « Equipe inscrivant le but x » ou « Prochain but depuis score-score » consiste à pronostiquer l'équipe qui inscrira le xème but de l'événement sportif avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

22.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 3 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « nom de l'équipe 1 » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari marque le xème but ou marque le prochain but depuis le score indiqué dans le pari.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « nom de l'équipe 2 » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari marque le xème but ou marque le prochain but depuis le score indiqué dans le pari.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Pas de but » | <p>correspond à la réponse suivante : aucune équipe citée dans le pari ne marque le xème but ou marque le prochain but</p> |

depuis le score indiqué dans le pari.

ARTICLE 23 LE PARI « MOMENT DU XÈME BUT ? »

23.1 Le pari « Moment du xème but » consiste à déterminer l'intervalle de temps (par tranche fixée en minutes) d'un événement sportif durant lequel le xème but aura lieu.

23.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|--------------------------------------|---|
| • Le pronostic « t1-t2 » | correspond à la réponse suivante : le xème but a lieu entre t1 et t2. |
| • Le pronostic « Pas de but » | correspond à la réponse suivante : aucune équipe ne marque le xème but. |

23.3 Exemple de pronostics :

| | |
|----------------------------------|---|
| • Le pronostic « 1-10 » : | correspond à la réponse suivante : le xème but a lieu entre la 1 ^{ère} et la 10 ^{ème} minute, c'est-à-dire entre 00mn :00s (début de l'événement sportif) et 09 :59s; |
| • Le pronostic « 11-20 » | correspond à la réponse suivante : le xème but a lieu entre la 10 ^{ème} et la 20 ^{ème} minute, c'est-à-dire entre 10mn :00s et 19mn :59s; |
| • Le pronostic « 81-90 » | correspond à la réponse suivante : le xème but a lieu entre la 81 ^{ème} minute et la fin du |

temps réglementaire, c'est-à-dire entre 80min :00s et la fin du temps réglementaire.

ARTICLE 24 LE PARI « LES 2 EQUIPES MARQUERONT-ELLES ? »

24.1 Le pari « Les 2 équipes marqueront-elles ? » consiste à déterminer si chacune des deux équipes s'opposant lors d'un événement sportif inscrira au moins un but pendant la période sur laquelle porte le pari.

24.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---------------------------------|--|
| • Le pronostic « Oui » : | correspond à la réponse suivante : les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune; |
| • Le pronostic « Non » : | correspond à la réponse suivante : aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts. |

ARTICLE 25 LE PARI « RESULTAT ET LES 2 EQUIPES MARQUERONT-ELLES ? »

25.1 Le pari « Résultat et les 2 équipes marqueront-elles ? » consiste à pronostiquer cumulativement (a) l'issue de la période d'un événement sportif sur laquelle porte le pari de la même manière que dans le cadre d'un pari « 1X2 » (art. 1) et (b) si chacune des deux équipes s'opposant lors d'un événement sportif inscrira au moins un but pendant la période sur laquelle porte le pari de la même manière que dans le cadre d'un pari « Les 2 équipes marqueront-elles ? » (art. 24).

25.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 6 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 et oui » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1 et oui</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe citée en premier dans le pari ; et (b) les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1 et non » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1 et non</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe citée en premier dans le pari ; et (b) aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X et oui » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul et oui »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) match nul ; et (b) les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X et non » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « Match nul et non »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) match nul ; et (b) aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 2 et oui » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> |

| | |
|--|--|
| <p>suivante : « <i>nom de l'équipe2 et oui</i> »</p> | <p>(a) victoire de l'équipe citée en deuxième dans le pari ; et (b) les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune.</p> |
| <p>• Le pronostic « 2 et non » : Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe2 et non</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes : (a) victoire de l'équipe citée en deuxième dans le pari ; et (b) aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.</p> |

ARTICLE 26 LE PARI « DOUBLE CHANCE ET LES 2 EQUIPES MARQUERONT-ELLES? »

26.1 Le pari « Double chance et les 2 équipes marqueront-elles ? » consiste à pronostiquer cumulativement (a) le résultat de la période d'un événement sportif sur laquelle porte le pari, de la même manière que dans le cadre du pari « Double chance » (art. 5) et (b) si chacune des deux équipes s'opposant lors d'un événement sportif inscrira au moins un but pendant la période sur laquelle porte le pari de la même manière que dans le cadre du pari « Les 2 équipes marqueront-elles? » (art. 24).

26.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 6 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <p>• Le pronostic « 1/X et oui » : Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1/Match nul et oui</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes : (a) victoire de l'équipe citée en premier dans le pari ou match nul ; et (b) les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune.</p> |
|---|--|

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/X et non » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 1/Match nul et non</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe citée en premier dans le pari ou match nul ; et</p> <p>(b) aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X/2 et oui » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'Equipe 2/Match nul et oui</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe citée en deuxième dans le pari ou match nul ; et</p> <p>(b) les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « X/2 et non » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'Equipe 2/Match nul et non</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe citée en deuxième dans le pari ou match nul ; et</p> <p>(b) aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le pronostic « 1/2 et oui » : <p>Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « <i>nom de l'équipe 2 et oui</i> »</p> | <p>correspond aux réponses cumulatives suivantes :</p> <p>(a) victoire de l'équipe citée en premier dans le pari ou victoire de l'équipe citée en deuxième dans le pari ; et</p> <p>(b) les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune.</p> |

- Le pronostic « **1/2 et non** » : correspond aux réponses cumulatives suivantes :
 Ce pronostic peut également être présenté de la manière suivante : « **nom de l'équipe 2 et non** »
 (a) victoire de l'équipe citée en premier dans le pari ou victoire de l'équipe citée en deuxième dans le pari ; et
 (b) aucune des équipes n'a inscrit un but ou une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.

ARTICLE 27 LE PARI « PAIR/IMPAIR »

27.1 Le pari « Pair/impair » consiste à pronostiquer si le nombre total d'unité(s) de score inscrite(s) (ou jouée(s)) durant la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari sera un nombre pair ou impair.

27.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|------------------------------------|---|
| • Le pronostic « Pair » : | correspond à la réponse suivante : le nombre total d'unité(s) de score est un nombre pair ou 0; |
| • Le pronostic « Impair » : | correspond à la réponse suivante : le nombre total d'unité(s) de score est un nombre impair. |

27.3 Sur l'offre de paris Internet, l'unité de score sur laquelle porte le pari est indiquée entre parenthèse dans le pari (par exemple : « (buts) », « (essais) », « (points) »).

ARTICLE 28 LE PARI « BUTEUR »

28.1 Le pari « Buteur » consiste à pronostiquer si un sportif marquera au moins un but durant l'événement sportif avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

28.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics proposés dans le cadre du pari.

28.3 Les pronostics possibles sont les sportifs des équipes participant à l'événement sportif ; tous les sportifs ne sont pas automatiquement proposés dans le cadre du pari. Si un pronostic « Autre (s) » est proposé, il permet de pronostiquer un sportif différent de ceux proposés, sans en préciser le nom. Si un pronostic « Pas de but » est proposé, il permet de pronostiquer sur une absence de but à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

28.4 Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|--|---|
| • Le pronostic « nom du sportif » : | correspond à la réponse suivante : le sportif dont le nom est indiqué marquera un but; |
| • Le pronostic « Autre(s) » | correspond à la réponse suivante : un sportif différent de ceux proposés nommément dans le cadre du pari marquera un but; |
| • Le pronostic « Pas de but » | correspond à la réponse suivante : aucun but ne sera marqué. |

5. Les paris sur les qualifiés, les vainqueurs et les victoires

Les paris sur les qualifiés et les vainqueurs consistent à déterminer (pronostiquer) quelle(s) équipe(s) (ou quel(s) sportif(s)) sera/seront qualifié(s) ou désignés vainqueur(s) d'un événement sportif (ou d'une phase de celui-ci) ainsi que les types et la marge de victoire.

Il existe différents paris sur les qualifiés et les vainqueurs suivant les types de pronostics possibles. Ces paris sont les suivants.

ARTICLE 29 LE PARI « VAINQUEUR »

29.1 Le pari « Vainqueur » consiste à pronostiquer quel sera le vainqueur d'une course/épreuve, d'une compétition ou d'une phase de compétition, à titre individuel ou en équipe. Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un vainqueur à titre individuel ou en équipe différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

29.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles.

29.3 Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « <i>nom de l'équipe (ou du sportif)</i> » : | correspond à la réponse suivante : le vainqueur sera l'équipe (ou le sportif) dont le nom est indiqué; |
| <ul style="list-style-type: none">• Le pronostic « Autre(s) » | correspond à la réponse suivante : le vainqueur sera une équipe (ou un sportif) différente de celles proposées nommément dans le cadre du pari. |

29.4 Dans le cas où plus d'un vainqueur est désigné dans les résultats officiels de la course/épreuve, compétition ou phase de compétition concernée, quelle que soit la discipline sportive, les cotes appliquées aux pronostics des équipes (ou sportifs) désignés vainqueurs sont divisées par le nombre de vainqueurs. Exemple : dans un pari Vainqueur, un parieur a pronostiqué le skieur A avec une cote à 4.60. Le skieur A et le skieur B sont désignés vainqueurs ex-aequo. Pour le calcul du gain de son Pari unitaire (art. 12 du règlement), la cote du pronostic du parieur sera ramenée à 2.30 s'il

a joué un Pari unitaire Single et, s'il a joué un Pari unitaire Combiné, un nouveau produit des cotes sera calculé avec la(les) nouvelles valeurs de cotes selon le présent article.

ARTICLE 30 LE PARI « EQUIPE REMPORANT LA COUPE »

30.1 Le pari « Equipe remportant la coupe » consiste à pronostiquer quelle équipe remportera la finale d'une compétition et, ainsi, la coupe de cette dernière.

30.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics (réponses) possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|---|---|
| • Le pronostic « <i>nom de l'équipe 1</i> » : | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari remportera la coupe; |
| • Le pronostic « <i>nom de l'équipe 2</i> » : | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari remportera la coupe. |

ARTICLE 31 LE PARI « EQUIPE QUI VA SE QUALIFIER ? »

31.1 Le pari « Equipe qui va se qualifier ? » consiste à pronostiquer quelle équipe se qualifiera à la fin de la période du ou des événements sportifs sur laquelle porte le pari.

31.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics (réponses) possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|---|--|
| • Le pronostic « <i>nom de l'équipe 1</i> » : | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari se qualifiera; |
|---|--|

- Le pronostic « **nom de l'équipe 2** » : correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari se qualifiera.

31.3 Remarque : pour certains événements sportifs se déroulant sous forme de match aller/retour, gagner un match retour n'implique pas la qualification pour le tour suivant.

31.4 Remarque : lorsque le pari « Equipe qui va se qualifier ? » porte sur une finale de compétition, il correspond à la réponse du pari « Equipe remportant la coupe » (art. 30.2).

ARTICLE 32 LE PARI « TYPE DE VICTOIRE »

32.1 Le pari « Type de victoire » consiste à pronostiquer si un événement sportif est remporté à la fin du temps réglementaire, à la fin des prolongations ou après les séances de tirs au but.

32.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 6 pronostics (réponses) possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|--|--|
| • Le pronostic « Equipe 1 - Temps règlementaire » | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari remporte l'événement sportif à la fin du temps réglementaire; |
| • Le pronostic « Equipe 2 - Temps règlementaire » | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari remporte l'événement sportif à la fin du temps réglementaire; |
| • Le pronostic « Equipe 1 - Prolongations » | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari remporte |

| | |
|--|---|
| | l'événement sportif à la fin des prolongations; |
| • Le pronostic « Equipe 2 – Prolongations » | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari remporte l'événement sportif à la fin des prolongations; |
| • Le pronostics « Equipe 1 - Tirs au but » | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en premier dans le pari remporte l'événement sportif à la fin de la séance de tirs au but; |
| • Le pronostics « Equipe 2 - Tirs au but » | correspond à la réponse suivante : l'équipe citée en deuxième dans le pari remporte l'événement sportif à la fin de la séance de tirs au but. |

ARTICLE 33 LE PARI « MARGE DE VICTOIRE »

33.1 Le pari « Marge de victoire » consiste à pronostiquer un écart d'unités de score (buts ou points) d'une des équipes (ou sportifs) sur l'autre pour la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari.

33.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|--|--|
| • Pronostic « Equipe 1 < Y » | correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari gagne avec un écart d'unité de score inférieur à Y ; |
|--|--|

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Equipe 2 < Y » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari gagne avec un écart d'unités de score inférieur à Y ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Equipe 1 Y - Z » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari gagne avec un écart d'unités de score entre Y et Z ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Equipe 2 Y - Z » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari gagne avec un écart d'unités de score entre Y et Z ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Equipe 1 > Z » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari gagne avec un écart d'unités de score supérieur à Z ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Equipe 2 > Z » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari gagne avec un écart d'unités de score supérieur à Z ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Equipe 1 Y » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en premier dans le pari gagne avec un écart de Y unités de score ;</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pronostic « Equipe 2 Y » | <p>correspond à la réponse suivante : l'équipe (ou le sportif) citée en deuxième dans le pari</p> |

| | |
|--------------------------------|--|
| | gagne avec un écart de Y unités de score ; |
| • Pronostic « Egalité » | correspond à la réponse suivante : les deux équipes (ou sportifs) inscrivent le même nombre d'unités de score. |

6. Les paris sur le déroulement d'un événement sportif

Les paris sur le déroulement d'un événement sportif consistent à déterminer (pronostiquer) les actions qui ont lieu lors d'un événement sportif ou le déroulement qui a conduit au résultat de l'événement sportif.

Il existe différents paris sur les qualifiés et les vainqueurs suivant les types de pronostics possibles. Ces paris sont les suivants.

ARTICLE 34 LE PARI « Y AURA-T-IL DES PROLONGATIONS ? »

34.1 Le pari « Y aura-t-il des prolongations ? » consiste à pronostiquer si une prolongation sera disputée lors de l'événement sportif sur lequel porte le pari.

34.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|---------------------------------|---|
| • Le pronostic « Oui » : | correspond à la réponse suivante : une prolongation aura lieu; |
| • Le pronostic « Non » : | correspond à la réponse suivante : aucune prolongation n'aura lieu. |

ARTICLE 35 LE PARI « LE JOUEUR REMPORTE-T-IL AU MOINS 1 SET –SPORTIF X? »

35.1 Le pari « Le joueur remportera-t-il au moins 1 set – *sportif X?* » consiste à déterminer (pronostiquer) si un sportif X remportera au moins un set à la fin de la période de l'événement sportif sur laquelle porte le pari.

35.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Les 2 pronostics possibles de ce pari sont les suivants :

| | |
|-------------------------------|---|
| • Le pronostic « Oui » | correspond à la réponse suivante : le sportif X remporte au moins un set; |
| • Le pronostic « Non » | correspond à la réponse suivante : le sportif X ne remporte aucun set. |

ARTICLE 36 LE PARI « PERIODE LA PLUS PROLIFIQUE »

36.1 Le pari « Période la plus prolifique » consiste à déterminer (pronostiquer) la période de l'événement sportif durant laquelle il y aura le plus d'unités de score (buts ou points) parmi les périodes sur lesquelles porte le pari.

36.2 Pour chaque pari, le participant choisit un pronostic (réponse) et un seul parmi les pronostics possibles. Selon la discipline sportive et l'événement sportif sur lesquels porte le pari, les pronostics possibles peuvent varier.

36.3 Les pronostics possibles de ce pari se présentent sous la forme suivante :

| | |
|--|---|
| • Pronostic « nom de la période » | correspond à la réponse suivante : la période mentionnée est la période durant laquelle le nombre total |
|--|---|

| | |
|---|--|
| | d'unité(s) de score inscrite(s) est le plus élevé ; |
| <ul style="list-style-type: none"> Le pronostic « Egalité » | correspond à la réponse suivante : plusieurs périodes sont à égalité au plus grand nombre d'unité(s) de score inscrites. |

B. Définition des événements sportifs et des périodes de jeu déterminantes des événements sportifs

1. Définitions : compétition sportive, match et course/épreuve

ARTICLE 37 GÉNÉRALITÉS

Dans le cadre de JOUEZSPORT, l'événement sportif (art. 4.4 du règlement) pouvant servir de support à un pari peut être un match ou une course/épreuve ou une compétition (ou une phase de compétition) sportive.

ARTICLE 38 COMPETITION SPORTIVE

Une compétition sportive désigne un cadre régulé à l'exécution d'une série de matchs ou de courses/épreuves d'un même sport par une fédération officielle, une ligue ou tout autre type d'organisation sportive (par exemple : la 1ère ligue de football en Suisse) (ci-après : compétition). Exemples de paris sur une compétition : un pari Vainqueur de la coupe du monde de football ou un pari Vainqueur de Roland Garros.

ARTICLE 39 MATCH

Un match désigne la rencontre entre deux équipes ou deux sportifs dans le cadre d'une compétition ou d'une phase de compétition de sports collectifs (art. 1 de l'annexe 2) ou de tennis. Exemples de paris

sur un match : un pari 1X2, temps réglementaire sur un match de quart de finale de la Coupe du monde de football ou un pari Face-à-face (issue d'un événement sportif) sur un match de huitième de finale de Roland Garros.

ARTICLE 40 COURSE/EPREUVE

Une course/épreuve désigne une épreuve de vitesse ou autre (ex : épreuve dont le classement des équipes ou sportifs est défini en fonction de points ou de notes) entre plusieurs équipes ou sportifs dans le cadre d'une compétition ou d'une phase de compétition en biathlon, combiné nordique, cyclisme, formule 1, formule E, moto, saut à ski, ski alpin, ski de fond, ski freestyle, snowboard et voitures de tourisme. Exemple de paris sur une course : un pari Face-à-face (le meilleur résultat) sur la course de slalom dans le cadre du Championnat du monde de ski alpin.

2. Les périodes de jeu

ARTICLE 41 PERIODES OU PHASES DE COMPETITION

Un pari peut porter sur l'entier de la compétition (par exemple : un pari Vainqueur de la coupe du monde de football 2018) ou sur une phase de la compétition telle que définie par les organisations sportives (par exemple : un pari Vainqueur du groupe A des qualifications à la coupe du monde de football 2018 zone Europe).

ARTICLE 42 PERIODES D'UN MATCH

Les périodes de jeu (art. 4.5 du règlement) sur lesquelles peuvent porter les paris dont le support est un match sont les suivantes :

- La période « temps réglementaire » ;
- La période « match » ;
- La première période ;
- Toute période subséquente.

ARTICLE 43 TEMPS REGLEMENTAIRE

La période « temps règlementaire » est la période allant du coup d'envoi du match à la fin du temps règlementaire, incluant les arrêts de jeu ou temps additionnels éventuels, accordés par l'instance d'arbitrage, mais n'incluant pas les éventuelles prolongations et/ou séances de tirs au but.

ARTICLE 44 MATCH

La période « match » est la période allant du coup d'envoi du match à la fin du match, incluant le temps règlementaire et les éventuelles prolongations et séances de tirs au but.

ARTICLE 45 PREMIERES PERIODES ET PERIODES SUBSEQUENTES AUX PREMIERES PERIODES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

45.1 Une première période d'un match (voir tableau ci-dessous) est une période allant du début officiel du match à la fin de ladite première période annoncée par l'arbitre.

45.2 Lorsqu'un pari porte sur une période subséquente, elle va du début officiel de la deuxième période ou de la période ultérieure considérée à la fin de cette période annoncée par l'arbitre.

45.3 Le tableau ci-dessous liste les premières périodes et les périodes subséquentes aux premières périodes, directement ou indirectement, des disciplines sportives concernées.

| Discipline sportive | 1^{ère} période | Périodes subséquentes |
|----------------------------|--------------------------------|--|
| Baseball | 1 ^{ère} manche | 2 ^{ème} manche à 9 ^{ème} manche manche supplémentaire |
| Basketball | 1 ^{er} quart temps | 2 ^{ème} quart temps 3 ^{ème} quart temps 4 ^{ème} quart temps |

| | | |
|--------------------|--|---|
| | 1 ^{ère} mi-temps | 2 ^{ème} mi-temps |
| Football | 1 ^{ère} mi-temps mi-temps | 2 ^{ème} mi-temps prolongations tirs au but |
| Football américain | 1 ^{er} quart temps 1 ^{ère} mi-temps | 2 ^{ème} quart temps 3 ^{ème} quart temps 4 ^{ème} quart temps 2 ^{ème} mi-temps |
| Handball | 1 ^{ère} mi-temps (ou mi-temps) | 2 ^{ème} mi-temps prolongations tirs au but |
| Hockey | 1 ^{er} tiers-temps | 2 ^{ème} tiers-temps 3 ^{ème} tiers-temps prolongations tirs au but |
| Rugby | 1 ^{ère} mi-temps (ou mi-temps) | 2 ^{ème} mi-temps prolongations tirs au but |
| Beach volley | 1 ^{er} set | 2 ^{ème} set 3 ^{ème} set |
| Volleyball | 1 ^{er} set | 2 ^{ème} set à 5 ^{ème} set |
| Badminton | 1 ^{er} set | 2 ^{ème} set 3 ^{ème} set |
| Tennis | 1 ^{er} jeu du 1er set | 2 ^{ème} jeu du 1er set, du 2 ^{ème} set, du 3 ^{ème} set, du 4 ^{ème} set, du 5 ^{ème} set au 13 ^{ème} jeu du 1er set, du 2 ^{ème} set, du 3 ^{ème} set, du 4 ^{ème} set et x ^{ème} jeu du 5 ^{ème} set |
| | 1 ^{er} set | 2 ^{ème} set 3 ^{ème} set 4 ^{ème} set 5 ^{ème} set |

| | | |
|-----------------|------------------------------|---|
| Tennis de table | 1 ^{er} jeu (ou set) | 2 ^{ème} jeu (ou set) au 7 ^{ème} jeu (ou set) |
|-----------------|------------------------------|---|

ARTICLE 46 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES- BASKETBALL ET FOOTBAL AMERICAIN

46.1 Dans les cas spécifiques du basketball et du football américain, la période du match à prendre en compte pour une première mi-temps au sens de l'article 45.1 de la présente annexe est celle allant du 1^{er} quart-temps à la fin du deuxième quart-temps.

46.2 La période désignée par quart-temps est également proposée pour ces sports.

ARTICLE 47 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - TENNIS

Dans le cas spécifique du tennis, un pari indiqué sur l'offre de paris en points de vente et sur les bulletins papier comme portant sur le temps réglementaire correspond en fait à un pari portant sur le match (art. 44 de la présente annexe).

ARTICLE 48 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES – TENNIS DE TABLE

Dans le cas spécifique du tennis de table, la période « jeu » peut également être désignée par « set ».

ARTICLE 49 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES- VOLLEYBALL

Dans le cas spécifique du volleyball, un pari indiqué sur l'offre de paris en points de vente et sur les bulletins papier comme portant sur le temps réglementaire correspond en fait à un pari portant sur le match (art. 44 de la présente annexe).

C. Les disciplines sportives de l'offre JOUEZSPORT

ARTICLE 50 LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les disciplines sportives proposées dans le cadre de JOUEZSPORT sont les suivantes :

- 1) Badminton (abrégé : BADM)
- 2) Baseball (abrégé : BASE)
- 3) Basketball (abrégé : BASK)
- 4) Beachvolley (abrégé : BEAC)
- 5) Biathlon (abrégé : BIAT)
- 6) Combiné nordique (abrégé : COMB)
- 7) Cyclisme (abrégé : CYCL)
- 8) Football (abrégé : FOOT)
- 9) Football américain (abrégé : USFO)
- 10) Formule 1 (abrégé : FOR1)
- 11) Formule E (abrégé : FORE)
- 12) Handball (abrégé : HAND)
- 13) Hockey sur glace (abrégé : ICEH)
- 14) Moto (abrégé : MOTO)
- 15) Rugby (abrégé : RUGB)
- 16) Saut à ski (abrégé : SKIJ)
- 17) Ski alpin (abrégé : SKIA)
- 18) Ski de fond (abrégé : FOND)
- 19) Ski freestyle (abrégé : FREE)
- 20) Snowboard (abrégé : SNOW)
- 21) Tennis (abrégé : TENN)
- 22) Tennis de table (abrégé : TABL)
- 23) Voitures de tourisme (abrégé : TOUR)
- 24) Volleyball (abrégé : VOLL)

Lausanne, novembre 2020

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE